



## Acte de naissance et mariage "original"

-----  
Par Habib76

Bonjour à tous.

Étant actuellement en Égypte, j'ai besoin d'un acte de naissance et l'acte de mariage de mes parents que je devrais par la suite traduire. Mais avant de les traduire, il faut que je les certifie au consulat de France en Égypte. Je m'y suis rendu avec les copies intégrale mais ils m'ont dit qu'il leurs fallait l'original. Bien que les tampons de la mairie sois présents dans les deux actes, ils ne veulent pas me les certifier. Sur le site officiel des mairies, il n'y a que des copies intégrale et des extraits. Comment puis-je me procurer les originaux? Certains m'ont dit qu'il est impossible d'avoir les originaux et que seul les mairies les avaient.

Cordialement.